



Valeurs de la République et Laïcité

Déploiement du plan national de formation

VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET LAÏCITÉ

Formation des acteurs de terrain - Département du Lot

L'actualité rappelle régulièrement la nécessité de partager les valeurs et les principes fondamentaux qui fondent notre république.

Le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) a été désigné pour piloter et coordonner un plan national de formation des acteurs de terrain,

L'ambition de ce plan national est d'adresser au public, à travers les acteurs de première ligne, un discours clair et univoque sur les valeurs de la République et la Laïcité. Il a pour finalité de répondre aux besoins et aux sollicitations des professionnels et des bénévoles, de leur apporter un appui et un soutien dans le cadre de leurs activités quotidiennes.

Dans le cadre du plan national de formation aux valeurs de la République et la Laïcité, l'UDAF du Lot et des Formateurs habilités par le CGET vous proposent une session de formation dans le département du Lot soutenue financièrement par le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA).

Lundi 3 et mardi 4 décembre 2018

9h-12h30 et 14h-16h30

Lieu : UDAF du Lot - 159 rue du Pape Jean XXIII

46000 CAHORS

Contact : UDAF du Lot

Anne MOQUET et Mohamed TOUILE 05.65.35.87.30 ou 05.65.35.69.23



Cette formation est déclinée dans le Lot par l'UDAF du Lot avec le soutien de la Préfecture du Lot et l'association RERTR de Cahors. Elle est destinée à tous les acteurs des champs « Ville, jeunesse et sports », en contact direct avec les publics.

Deux journées de formation permettront aux participants d'acquérir les repères historiques et les références juridiques de base sur les valeurs de la République et sur les principes de laïcité.

C'est une formation participative et active qui repose sur des études de cas réels, sur l'analyse de situations vécues par les participants, sur des travaux en sous-groupes et des apports théoriques.

Les deux journées de formation sont articulées en deux parties : un tronc commun et deux modules de spécialisation : la laïcité et usage des espaces publics et/ou laïcité et relation socio-éducative.

JOUR 1	JOUR 2
⇒ Définition du principe de laïcité	⇒ Laïcité et usages des espaces publics / Laïcité et relation socio-éducative
⇒ Points de repère historiques	⇒ Cadre légal et éléments pédagogiques
⇒ Cadre juridique et cadre réglementaire adapté au contexte professionnel	⇒ Mises en pratique et construction d'un argumentaire neutre et objectif à partir de la thématique choisie
⇒ Analyse de cas apportés par les stagiaires	

A l'issue de la formation, un livret stagiaire est remis à chaque participant. Il reprend les éléments clés de la formation auxquels il pourra se référer.

QUI PEUT S'INSCRIRE ?	MODALITÉS PRATIQUES
⇒ Bénévoles, étudiants	Inscriptions avant le 24 novembre : UDAF du Lot - a.moquet@udaf46.org
⇒ Fonctionnaires, salariés d'associations et d'entreprises	⇒ Formation gratuite, repas offert
⇒ Professionnels intervenant dans l'espace public	⇒ La participation aux deux journées est obligatoire
⇒ Tout professionnel ayant une relation de service à la population	⇒ Une convocation est envoyée aux personnes retenues par mail une dizaine de jours avant la session
⇒ Plus largement toute personne intéressée	

Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat.

Article 1 : La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.